cest j

AVIS

CYBER INTIMIDATION

un regard éthique proposé par des jeunes

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Québec

AVIS

CYBER INTIMIDATION

un regard éthique proposé par des jeunes

Commission de l'éthique
de la science et de la technologie
1200, route de l'Église
3e étage, bureau 3.45
Québec (Québec)
G1V 4Z2
www.ethique.gouv.qc.ca

EN SOUTIEN À LA RÉALISATION DE LA SYNTHÈSE

Supervision
Nicole Beaudry, notaire

Secrétaire de réunion
Emmanuelle Trottier

Coordination, recherche et rédaction
Emmanuelle Trottier

SOUTIEN TECHNIQUE

Secrétariat
Louise Trudel

Documentation
Patricia Keable

Supervision de l'édition
Emmanuelle Trottier

Révision linguistique
Le Graphe

Conception et mise en pages
Matteau Parent graphisme et communication inc.

Photos
Benoît Gagnon et Katerine Hamel

Impression
Imprimerie Solisco inc.

L'avis de la CEST-Jeunesse fut déposé à la Commission
de l'éthique de la science et de la technologie
lors de sa 42è séance, le 17 juin 2009

This document is available in English.

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : Automne 2009
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-57010-3 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-57009-7 (PDF)

Pour faciliter la lecture du texte,
le genre masculin est utilisé sans
aucune intention discriminatoire.

LES MEMBRES DE LA CEST-JEUNESSE 2009

PRÉSIDENTE[1]

Maéva Robert-Halabi
Baccalauréat international en économie
Collège Jean-de-Brébeuf

MEMBRES

Chanel Blouin
Baccalauréat international en économie
Collège Jean-de-Brébeuf

Katherine Boudreault
Baccalauréat international en économie
Collège Jean-de-Brébeuf

Sarah Cloutier
Sciences humaines, profil individu
Collège Montmorency

Catalina Bianca Dragomir
Baccalauréat international en économie
Collège Jean-de-Brébeuf

Dominic Dufour
Technique en génie mécanique
Cégep de Jonquière

Mélanie Dufour
Éducation spécialisée
Cégep de Jonquière

Stéphanie Gravel
Sciences humaines, profil individu
Collège Montmorency

Jessica Laforest
Technique d'éducation spécialisée
Cégep de Jonquière

Joanie Morissette
Sciences humaines, administration
Cégep de Saint-Hyacinthe

Fanny Pignedoli
Techniques de travail social
Cégep du Vieux-Montréal

Simon Prévost
Éducation spécialisée
Cégep du Vieux-Montréal

Gabrielle Tremblay-Lussier
Actions sociales et médias
Cégep du Vieux-Montréal

SECRÉTAIRE DE RÉUNION

Emmanuelle Trottier, conseillère en éthique, CEST

ENSEIGNANTS

Katerine Deslauriers, conseillère à la CEST-Jeunesse, Collège Jean-de-Brébeuf
Pierre Després, Collège Montmorency
Samir Jemel, Cégep de Saint-Hyacinthe
Michel-Rémi Lafond, conseiller à la CEST-Jeunesse, Collège de l'Outaouais
Manon Lortie, Cégep de Jonquière
Emmanuelle Marceau, Cégep du Vieux-Montréal
Serge St-Laurent, Collège Jean-de-Brébeuf

OBSERVATEURS

Édith Deleury, présidente de la CEST
Benoît Gagnon, membre de la CEST
Dany Rondeau, membre de la CEST
Nicole Beaudry, secrétaire générale de la CEST

COMMUNICATIONS

Katerine Hamel, conseillère en communications, CEST

1 Désignée par ses pairs pour la durée de la rencontre du 17 au 19 avril.

Les membres de la CEST-Jeunesse, les enseignants, des membres de la CEST et du secrétariat.

PRÉAMBULE DE LA CEST 6

INTRODUCTION 8

SECTION 1 – LA CYBERINTIMIDATION
MISE EN CONTEXTE 10

Un portrait statistique de l'utilisation des technologies de l'information numérique chez les jeunes 10

Les avantages de l'utilisation des technologies de l'information 12

Définir et comprendre la cyberintimidation 13

SECTION 2 – LES CONSÉQUENCES
DE LA CYBERINTIMIDATION 16

Les conditions facilitant la cyberintimidation 16

Les conséquences d'une telle pratique 17

Les valeurs en cause 18

SECTION 3 – POUR UN MIEUX-VIVRE ENSEMBLE 20

Pour une meilleure connaissance en matière de cyberintimidation 20

S'outiller pour faire face à la situation, ensemble 22

Ne pas tolérer l'inacceptable 23

CONCLUSION 24

MÉDIAGRAPHIE 28

ANNEXE 1 – Des exemples d'actions à entreprendre 32

ANNEXE 2 – Description de l'activité CEST-Jeunesse 2009 34

ANNEXE 3 – Programme de la rencontre CEST-Jeunesse 2009 38

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION 40

PRÉAMBULE DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie (CEST) est heureuse de publier le troisième avis de la CEST-Jeunesse. Ce projet, qui portait sur la cyberintimidation dans le milieu scolaire, s'est déroulé de janvier à mai 2009 grâce à la collaboration d'enseignants de philosophie au collégial.

Depuis 2005, la CEST réunit tous les deux ans une « Commission de l'éthique de la science et de la technologie – Jeunesse (CEST-Jeunesse) ». Ce projet vise deux objectifs : 1) permettre à des jeunes du collégial de s'intéresser concrètement aux enjeux éthiques d'une application de la science et de la technologie dans le cadre de leur cours Éthique et politique ; 2) offrir à quinze d'entre eux la possibilité de vivre l'expérience du fonctionnement de la CEST et de la délibération éthique à partir de la problématique étudiée dans leur cours[2]. La première publication « CEST-Jeunesse », en 2005, a traité du plagiat électronique, tandis que celle de 2007 portait sur le neuromarketing et la publicité.

Pour l'accompagner durant la préparation et la mise en œuvre du projet, la Commission a bénéficié encore cette année des judicieux conseils de deux enseignants d'expérience qui ont participé aux éditions antérieures[3] et de l'apport de trois personnes-ressources, expertes dans le domaine étudié, appartenant à divers ministères et organismes[4]. La Commission profite de l'occasion pour les remercier de leur générosité.

La tenue de la CEST-Jeunesse n'est possible qu'avec la collaboration d'enseignants en philosophie du réseau collégial qui acceptent de participer au projet. Cinq enseignants de diverses régions du Québec ont donc inscrit le thème de la cyberintimidation à leur cours Éthique et politique au cours de l'hiver 2009 et ont travaillé sur le sujet avec leurs étudiants jusqu'en milieu de session[5].

Les enseignants, tout en demeurant entièrement libres de leur pédagogie, ont fait travailler leurs étudiants à partir d'un document synthèse élaboré au secrétariat de la Commission. Les étudiants ont effectué des recherches, rédigé des dissertations et parfois fait des présentations orales sur la thématique proposée. À la mi-trimestre, trois étudiants de chaque groupe ont été désignés pour faire partie de la CEST-Jeunesse. La CEST-Jeunesse 2009[6] s'est ensuite réunie, du 17 avril au 19 avril, à la Station touristique Duchesnay[7]. Les étudiants étaient alors accompagnés de leurs enseignants ainsi que de quelques membres de la CEST et de professionnels du secrétariat ayant le statut d'observateurs[8]. Au cours de la soirée d'ouverture, une conférence

sur le thème de la cyberintimidation[9] a permis à tous les participants de bénéficier d'un rapide tour d'horizon de la question et d'entrevoir certaines pistes de solution.

En plus de la documentation qui leur a été fournie avant le début du trimestre d'hiver, les enseignants ont reçu un appui constant. En effet, plusieurs articles leur ont été transmis par le secrétariat de la CEST afin d'alimenter la réflexion et des conférences téléphoniques entre les enseignants, les personnes-ressources et le secrétariat de la CEST ont permis de faire régulièrement le point sur la situation et de procéder aux ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs du projet. La Commission ne saurait passer sous silence les textes sur la cyberintimidation rédigés par les étudiantes et les étudiants dans leur cours Éthique et politique. Acheminés à la Commission par les enseignants, ces textes ont fait partie du dossier préparatoire à la rencontre d'avril après avoir été anonymisés.

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie est heureuse de constater que cette nouvelle CEST-Jeunesse contribue d'une façon très particulière à enrichir le débat qui a cours sur la cyberintimidation. En effet, le regard éthique proposé par ses jeunes membres révèle un désir de voir les technologies de l'information numérique s'intégrer de façon plus harmonieuse dans la vie de tous, mais également un souhait de s'impliquer plus activement afin que la situation actuelle change. C'est pourquoi ces jeunes ont non seulement formulé cinq recommandations, mais ils ont aussi proposé une série d'actions qui peuvent être mises en place pour contrer la cyberintimidation. Leur voix dans ce débat est importante, puisque, au-delà du fait qu'ils sont eux-mêmes des natifs du numérique, ils sont surtout, en tant que jeunes concernés, des acteurs clés dans ce dossier.

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie espère vivement que les recommandations formulées dans cet avis de la CEST-Jeunesse pourront contribuer à faire connaître le phénomène et surtout contrer la cyberintimidation chez les jeunes. Elle remercie les membres de la CEST-Jeunesse et tous ceux qui ont contribué à faire de cette activité un succès et s'engage à répéter l'expérience en 2011, sur un tout nouveau sujet.

La présidente de la Commission de l'éthique
de la science et de la technologie,

Édith Deleury

2 Pour plus de renseignements sur le déroulement de l'activité, voir l'annexe 2.

3 Michel-Rémi Lafond, Collège de l'Outaouais, et Katerine Deslauriers, Collège Jean-de-Brébeuf.

4 Danielle Marquis, responsable du dossier Violence à l'école au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Isabelle Ouellet, du Bureau de coordination des enquêtes sur les délits informatiques de la Sûreté du Québec, et Sarah Tanguay, alors responsable du dossier cybercriminalité au ministère de la Sécurité publique.

5 Pierre Després (Montmorency), Samir Jemel (Saint-Hyacinthe), Manon Lortie (Jonquière), Emmanuelle Marceau (Vieux-Montréal) et Serge St-Laurent (Jean-de-Brébeuf).

6 Voir la composition au début du document. À noter que la CEST-Jeunesse 2009 comptait treize membres, en très grande majorité des filles (onze sur treize).

7 Voir le programme à l'annexe 3.

8 De la CEST : Édith Deleury (présidente de la Commission), Benoît Gagnon et Dany Rondeau. Du secrétariat : Nicole Beaudry (secrétaire générale), Emmanuelle Trottier (conseillère en éthique) et Katerine Hamel (conseillère en communications).

9 Conférencier : François Guité, coordonnateur du Réseau d'information pour la réussite éducative (Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec).

INTRODUCTION

De manière générale, les technologies de l'information numérique sont de plus en plus accessibles et utilisées de manière routinière. Si ces technologies ouvrent la voie à de nouvelles possibilités d'apprentissage et d'enseignement, elles soulèvent également des « préoccupations concernant la protection de la vie privée, le respect en ligne, la sécurité et l'utilisation appropriée de la technologie, aussi bien dans la salle de classe qu'à l'extérieur de celle-ci[10] ». En effet, des cas malheureux et parfois tragiques d'intimidation de jeunes – et même d'adultes – par Internet sont de plus en plus répertoriés, jetant une ombre au tableau généralement considéré comme prometteur des technologies de l'information numérique.

Le présent avis de la CEST-Jeunesse 2009 s'inscrit dans le mandat de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie de mener des activités liées à la promotion de l'éthique. Il a été l'occasion pour des étudiants du collégial, tous programmes confondus, de se pencher sur les enjeux éthiques d'un sujet qui préoccupe particulièrement le milieu de l'éducation, soit la cyberintimidation.

Quels usages font les jeunes des technologies de l'information numérique ? Dans quel contexte pratiquent-ils la cyberintimidation ou en sont-ils les victimes ? Quels motifs sont invoqués par les jeunes lorsqu'ils s'engagent dans cette pratique ? Perçoivent-ils les conséquences de leurs actes ? Comment favoriser un usage responsable de ces nouvelles technologies ? Ces questions figurent parmi celles que se sont posées les treize membres de la CEST-Jeunesse 2009 et avant eux leurs collègues du cours Éthique et politique.

Dans son avis, la CEST-Jeunesse présente d'abord quelques statistiques concernant l'intégration des technologies de l'information dans la vie des jeunes ; elle expose ensuite les avantages de l'utilisation de ces technologies et les caractéristiques de la cyberintimidation. Enfin, elle précise quelles sont les valeurs en cause et celles qui sont en conflit. La dernière section de l'avis propose cinq recommandations en vue de prévenir la cyberintimidation pour un mieux-vivre ensemble et pour soutenir les différents acteurs. Une liste de suggestions d'actions à entreprendre afin de prévenir ou d'enrayer la cyberintimidation se trouve finalement en annexe.

La CEST-Jeunesse 2009 est préoccupée par l'ampleur que prend la cyberintimidation, en particulier chez les plus jeunes qui apprennent souvent par eux-mêmes à utiliser ces technologies numériques, avec toute la curiosité et l'aisance d'apprentissage qui les caractérisent. Elle souhaite que son avis soit perçu et interprété comme un effort collectif pour comprendre la situation d'un point de vue éthique et que ses recommandations soient accueillies avec sérieux, enthousiasme et dans un esprit d'ouverture par les acteurs concernés.

10 Gouvernement de l'Ontario, *Branché et averti !*, brochure du ministère de l'Éducation, 2008, p. 1.

1

LA CYBERINTIMIDATION MISE EN CONTEXTE

Les jeunes d'aujourd'hui grandissent dans un univers technologique bien différent de celui qu'ont connu les générations qui les ont précédés. Ils sont des natifs numériques, c'est-à-dire des « personnes nées après 1974, qui ont grandi dans un monde numérique, qui sont familières avec les ordinateurs, les jeux vidéo et Internet, et qui passent une grande partie de leur vie en ligne[11] ». Pour les natifs numériques, le monde virtuel est une extension de leur vie et non une entité à part comme c'est le cas pour certains adultes. Malgré cela, les jeunes ne comprennent pas toujours la signification ou la portée de la ou des « portions virtuelles » de leur identité.

UN PORTRAIT STATISTIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE CHEZ LES JEUNES

Afin d'avoir une meilleure compréhension du phénomène, il convient de présenter des données concernant l'utilisation et l'intégration des technologies de l'information et des communications par les jeunes. En particulier, la CEST-Jeunesse s'est penchée sur l'étude publiée en 2005 par le Réseau Éducation-Médias recensant les pratiques de 5 272 Canadiens âgés à l'époque de 9 à 16 ans[12].

Selon cette étude, 94% des jeunes disent disposer chez eux d'un accès à Internet[13]. Lorsqu'ils atteindront la 5e secondaire, la moitié d'entre eux posséderont leur propre ordinateur personnel branché. Cette donnée est importante, puisque ces jeunes passent en moyenne deux fois plus de temps en ligne durant la semaine scolaire que ceux qui doivent partager l'ordinateur familial.

De plus, 23% des jeunes consultés possèdent un téléphone cellulaire. En ajoutant ceux qui disent utiliser le téléphone cellulaire familial, on évalue que deux jeunes sur trois ont accès à ce type d'appareil. Parmi ces jeunes qui ont accès à la téléphonie cellulaire, 44% peuvent s'en servir pour naviguer sur le Net et 56% peuvent envoyer des messages textes. La caméra Web n'est pas en reste: 22% des jeunes ont la leur ou un téléphone cellulaire avec appareil photo (17%).

Très tôt, les jeunes intègrent Internet dans leur vie sociale. Dès la 6e année, la messagerie instantanée devient l'activité en ligne la plus populaire auprès des filles. En 3e secondaire, 80 % des jeunes utilisent la messagerie et écoutent de la musique sur une base quotidienne. Le rapport du Réseau Éducation-Médias souligne que la masse critique de jeunes qui possèdent leur propre équipement informatique et numérique culmine exactement à l'âge où se servir d'Internet pour communiquer avec ses amis et écouter de la musique deviennent les deux activités les plus populaires chez les jeunes.

C'est ici que la frontière entre le cyberespace et le monde réel devient de plus en plus ténue pour les jeunes : « [Le] mélange des espaces virtuels et réels s'accompagne d'une convergence similaire entre médias traditionnels et ceux en réseau. En [2e secondaire], plus des trois quarts des jeunes écoutent ou téléchargent de la musique en ligne et le tiers d'entre eux se servent d'Internet pour télécharger des films ou des émissions de télévision. Ce nouveau paysage médiatique leur offre de multiples occasions de communiquer, de s'exprimer et de s'amuser en naviguant continuellement et presque sans interruption entre le monde réel et le cyberespace[14]. » Pour les jeunes, l'ordinateur n'est pas un outil de travail, c'est un objet ludique qui leur permet de rester connectés à leur réseau social.

Les pratiques communicationnelles des jeunes sont fort différentes de celles des générations précédentes. « L'étudiant parvenu à l'université a lu moins de 5 000 heures durant sa vie, mais il a passé au-delà de 10 000 heures à jouer à des jeux vidéo (sans oublier les 20 000 heures passées devant la télévision)[15]. » Ces nouvelles habitudes de vie font dire aux chercheurs que les étudiants d'aujourd'hui pensent et gèrent l'information de manière très différente de leurs prédécesseurs. Et cela modifie le rapport que la société entretient avec ces jeunes : « Il n'est plus possible de s'adresser à cette génération comme aux précédentes, car elle est imperméable aux communications linéaires. Habituée à cliquer ça et là, elle n'hésite pas à confronter l'information officielle à d'autres sources disponibles, et elle privilégie l'interactivité[16]. »

11 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le grand dictionnaire terminologique*, [en ligne].

12 RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS, *Jeunes Canadiens dans un monde branché. Phase II, Tendances et recommandations*, novembre 2005, rapport rédigé par Valerie Steeves.

13 *Ibid.*, p. 4. Les statistiques qui suivent sont également tirées de ce rapport, p. 6 à 8, sauf autre mention.

14 RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS, 2005, p. 6.

15 Traduction libre. Marc PRENSKY, « Digital Natives, Digital Immigrants », *On the Horizon*, MCB University Press, 9(5), octobre 2001, p. 1.

16 Jean-Marc LE GALL, « Génération 'always on' », *Le Monde économie*, 6 novembre 2007.

LES AVANTAGES DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'intégration des technologies de l'information (TI) comporte une foule d'avantages. Par exemple, les TI encouragent une culture de la participation comportant peu d'entraves à l'expression artistique et à l'engagement citoyen. Elle sert de support à la création et à son partage ; elle permet également une certaine forme de mentorat puisque les expériences vécues par les plus expérimentés peuvent être partagées avec les novices[17].

De l'avis de la CEST-Jeunesse, les technologies de l'information :

- facilitent la création et l'accès aux données numériques (envoi et réception), même délocalisées. Par exemple, un blogue créé par un internaute peut être lu et commenté partout sur la planète. Il peut également être référencé[18] par les moteurs de recherche plusieurs fois (ce qui augmente sa visibilité) ;

- favorisent le développement de l'esprit critique, particulièrement en ce qui concerne la pertinence et la validité des informations trouvées dans Internet ;

- provoquent un aplanissement des classes hiérarchiques, chacun se sentant libre d'entrer en communication avec d'autres personnes, de situation ou de statut différents : « Chacun a sa place sur Internet » ;

- donnent la possibilité de rester en contact avec des personnes qui sont physiquement loin de soi, que ce soit par amitié, pour des motifs professionnels ou pour toute autre raison ;

- permettent à l'information de transiter avec une rapidité incomparable, d'être disponible, accessible et modifiable à la convenance de l'utilisateur – les jeux en ligne massivement multijoueurs en sont une belle illustration : ce sont des jeux « en ligne et en temps réel [auxquels] des centaines de milliers de joueurs du monde entier peuvent participer simultanément et dans lequel le monde virtuel évolue en permanence avec les joueurs connectés au serveur de jeu[19] » ;

- permettent à certains jeunes, grâce aux interactions virtuelles et aux jeux, l'évasion dans un autre monde : ces jeunes ont la possibilité de se façonner une identité virtuelle composée de quelques traces ou d'une multitude d'avatars plus personnalisés.

Cependant, les nouvelles technologies de l'information numérique peuvent aussi servir à des fins beaucoup moins nobles, comme la cyberintimidation. Poussée à son extrême, cette forme de violence peut avoir des effets dévastateurs sur la vie des personnes.

DÉFINIR ET COMPRENDRE LA CYBERINTIMIDATION

Dix à quinze pour cent des enfants seraient victimes d'*intimidation* ou agresseraient quelqu'un de façon hebdomadaire :

> L'intimidation débute en maternelle, incluant divers degrés de violence et diverses formes de harcèlement. L'intimidation peut être physique ou psychologique, pratiquée ouvertement ou non, aléatoire ou ciblée. Pour diverses raisons, les éducateurs peuvent ne pas reconnaître l'intimidation et les victimes ont plus de difficulté à reconnaître les formes psychologiques ou voilées de l'intimidation. De tels comportements se confondent facilement avec la taquinerie, et ils ont généralement lieu sur le terrain de jeux, dans les corridors et maintenant souvent en ligne (courriel, messagerie texte, sites Internet), loin des yeux des professeurs et autres responsables[20].

La cyberintimidation diffère de l'intimidation traditionnelle sur quelques points :

- Elle est souvent anonyme, c'est-à-dire que la personne qui fait de la cyberintimidation cache son identité, elle utilise un avatar inconnu de la victime ou, encore, elle se fait passer pour une autre personne ;
- Elle peut avoir lieu à tout moment, parce que les jeunes sont « connectés » grâce au cellulaire et à l'ordinateur et donc joignables en tout temps ;
- Elle n'épargne personne, car même les jeunes les plus populaires se font « cyberintimider » ;
- Le numérique assure une capacité de propagation des mots, des images et des vidéos qui est instantanée, illimitée et pratiquement irréversible.

« Il en résulte que les victimes de cyberintimidation peuvent se sentir encore plus accablées et impuissantes que dans les cas d'intimidation traditionnelle. La cyberintimidation peut donc atteindre de nouveaux sommets sur le plan de l'intimidation et de la détresse[21]. »

17 Carrie JAMES et *al.*, *Young People, Ethics, and the New Digital Media : A Synthesis from the Good Play Project*, Harvard Graduate School of Education, 22 février 2008, p. 6.

18 Référencer signifie « enregistrer son site Web dans les moteurs et répertoires de recherche, afin de le faire connaître aux internautes, d'en accroître la visibilité et d'en augmenter ainsi le nombre de visiteurs » (OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le grand dictionnaire terminologique*, [en ligne]).

19 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le grand dictionnaire terminologique*, [en ligne].

20 Traduction libre. Shaheen SHARIFF, *Cyber-bullying : Issues and Solutions for the School, the Classroom and the Home*, Londres et New York : Routledge, 2008, p. 11-12.

21 Elizabeth LINES, *La cyberintimidation : une nouvelle réalité pour les jeunes*, Étude de Jeunesse, J'écoute sur les comportements des jeunes dans l'univers virtuel, avril 2007, p. 3.

Dans le cadre de cet avis, la définition retenue de la cyberintimidation est « l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (courriel, téléphone cellulaire, messagerie texte, sites Web personnels et sites Web de votes) pour soutenir des comportements délibérés, répétés et hostiles d'une personne ou d'un groupe dans le but de causer du tort aux autres[22] ». Or, même en disposant de cette définition, il demeure difficile de reconnaître certains actes de cyberintimidation.

La CEST-Jeunesse a longuement discuté de gestes qui peuvent ou non être considérés comme de la cyberintimidation. Par exemple, une prise de bec sur MSN ou un échange de courriels musclés ne constituent pas *a priori* de la cyberintimidation. Cependant, il est vrai que l'appréciation d'une situation donnée est subjective et dépend à la fois du contexte et des acteurs en cause. Si une personne se fait intimider et qu'elle ne s'en rend pas compte ou que cela ne l'incommode pas, est-ce de l'intimidation ? En outre, l'absence de nuances dans le ton et dans l'expression faciale de l'« auteur » d'un texte sur Internet contribue à déshumaniser la relation entre l'auteur et le destinataire. Ce dernier peut se sentir attaqué parce qu'il ne voit pas l'émotion de son interlocuteur qui n'avait, quant à lui, aucunement l'intention d'intimider qui que ce soit.

Une appréciation lucide de chaque situation est donc nécessaire, l'intimidation étant souvent caractérisée par un manque de contrôle de toute part. En effet, l'intimidateur perd le contrôle une fois le message envoyé : il ne peut prévoir combien de personnes le verront ni quelles seront leurs réactions. L'intimidé, pour sa part, subit l'action, mais il a également très peu de contrôle sur ce qui se passe. De plus, les jeunes sont souvent seuls devant l'ordinateur lorsque la cyberintimidation frappe ; cela peut renforcer le sentiment d'isolement qu'ils éprouvent et modifier leur compréhension de la situation ou leur propre réaction face à l'événement.

La cyberintimidation peut prendre toutes sortes de formes. Les comportements qui sont considérés comme des actes de cyberintimidation sont : la flingue (*flaming*), le harcèlement, le dénigrement, le vol d'identité, l'incitation au dévoilement ou le dévoilement d'informations personnelles d'une autre personne, l'exclusion, la cyberfilature et le vidéolynchage[23].

Les mécanismes privilégiés pour commettre ces différents actes varieront d'une personne ou d'une circonstance à l'autre. Par exemple, la flingue, qui consiste à véhiculer des propos incendiaires sur une personne, sert mieux son objectif lorsqu'elle est perpétrée sur des sites de communication largement fréquentés ; le harcèlement s'accommode pour sa part mieux des modes de communication de personne à personne, par exemple le courriel[24]. Les canaux de communication les plus utilisés afin d'intimider une personne sont la messagerie instantanée, le courriel, la messagerie texte, les sites de réseaux sociaux, les sites de clavardage, les blogues, les sites Internet, les babillards et les sites de jeux massivement multijoueurs[25].

Bien que la réflexion de la CEST-Jeunesse se soit attardée particulièrement à la cyberintimidation chez les jeunes, dans les faits ceux-ci ne sont pas les seules cibles de la cyberintimidation ni même les seuls prédateurs. Les adultes, en particulier les enseignants, en font parfois les frais, et les conséquences peuvent être graves, tant sur le plan professionnel que personnel. Cependant, il apparaît difficile de cerner l'ampleur de la problématique en ce qui les concerne. Selon la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, 20 % des éducateurs interrogés dans un sondage « ont mentionné avoir été menacés ou harcelés en ligne[26] ». Or, un autre sondage, celui de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, affirme que « 84 % des enseignants se disent victimes d'intimidation cybernétique[27] ». Ces données laissent croire que les acteurs concernés n'interprètent pas la cyberintimidation de la même manière et qu'un effort de sensibilisation serait nécessaire pour clarifier la situation.

Enfin, les adultes peuvent aussi être des cyberintimidateurs. Dans un cas très médiatisé à l'automne 2008, une femme du Missouri s'est retrouvée devant la justice après s'être forgé une fausse identité en ligne avec l'intention de piéger une adolescente qui aurait fait du tort à sa propre fille. La femme, qui avait prétendu être un jeune homme, a entrepris une relation virtuelle avec la jeune fille, pour finalement lui écrire que « le monde serait mieux sans [elle][28] ». L'adolescente en question, qui était aux prises avec des troubles de dépression, s'est suicidée.

Cet exemple illustre le pire des scénarios possibles. Les conséquences de la cyberintimidation peuvent varier grandement. Dans la section suivante, la CEST-Jeunesse s'intéresse plus particulièrement aux conditions facilitant la cyberintimidation, à ses conséquences, mais également aux acteurs concernés par la problématique et aux valeurs en jeu.

22 Bill BELSEY, cité dans Beatrice SCHRIEVER, « Cyberintimidation : perspective de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario », *Notes des Services économiques et Services aux membres de la FCE*, septembre 2007, p. 10.

23 Robin KOWALSKI, SUSAN P. LIMBER et Patricia W. AGATSON, 2008, p. 47-51. La flingue consiste à « envoyer un message incendiaire à un autre internaute participant à un forum ou à une liste de diffusion, pour lui exprimer sa désapprobation » ; le vidéolynchage est une « pratique répréhensible dans laquelle un adolescent ou un groupe d'adolescents agresse ou humilie une victime, qui leur est généralement inconnue, pendant qu'un complice filme la scène avec son téléphone cellulaire, dans le but de diffuser ensuite sur Internet ces images de violence » (OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le grand dictionnaire terminologique*, [en ligne]).

24 *Ibid.*, p. 51.

25 *Ibid.*, p. 51-57.

26 FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS, *Aborder la cyberconduite*, Mémoire présenté au ministère de la Justice du Canada, juin 2008, p. 1.

27 Beatrice SCHRIEVER, 2007, p. 10.

28 Traduction libre. Jennifer STEINHAUER (2008) « Verdict in MySpace Suicide Case », *The New York Times*, 27 novembre 2008.

2

LES CONSÉQUENCES DE LA CYBERINTIMIDATION

LES CONDITIONS FACILITANT LA CYBERINTIMIDATION

Certaines conditions facilitent ou encouragent la cyberintimidation. Par exemple, certains intimidateurs ont eux-mêmes déjà été victimes d'intimidation ou de rejet de la part de leurs pairs. Les jeunes qui s'expriment à ce sujet justifient ainsi leurs actes : « J'en avais assez de souffrir. Je voulais infliger à quelqu'un d'autre la douleur que je ressentais à l'intérieur[29]. » Selon Jeunesse, J'écoute, plusieurs des jeunes qui motivent l'intimidation par un désir de vengeance avouent avoir éprouvé du remords à la suite de l'incident : « Les jeunes savent qu'ils sont fautifs quand ils intimident en ligne, mais ils ont besoin d'aide pour trouver des moyens appropriés d'exprimer leurs sentiments[30]. »

La pression des pairs, le plaisir et le défoulement sont aussi d'autres raisons invoquées pour s'engager dans la cyberintimidation : « Ce n'est pas correct d'intimider les autres en ligne, mais je l'ai fait pour deux raisons : pour intimider la personne qui m'avait intimidé ou parce que j'étais avec mes amis et on l'a fait juste comme ça. C'était sous le coup de la colère ou juste pour le fun[31]. » Dans la même veine, l'agresseur peut aussi faire de la cyberintimidation afin de vivre un sentiment de supériorité, de popularité ou de pouvoir. En quelque sorte, il rehausse son estime de lui-même en diminuant les autres ou en se moquant d'eux.

Le Réseau Éducation-Médias avance que le caractère « anonyme » d'Internet favorise la pratique de l'intimidation par des jeunes qui n'oseraient pas commettre de tels actes dans la vie réelle : « Même si on parvient à retracer leur identité, ils peuvent toujours prétendre que quelqu'un a volé leur mot de passe. Rien ne les oblige à admettre les faits. Quand il est impossible de prouver la culpabilité d'un individu, la peur du châtiment diminue de beaucoup[32]. » La distance entre l'intimidateur, qui ne voit pas directement sa victime, et celle-ci facilite donc l'usage de la cyberintimidation.

Certaines personnes ne sont pas toujours conscientes des conséquences qu'entraînent leurs actes. Étant donné que la majorité des TI se situent dans l'instantané, le moment entre l'impulsion de la pensée et l'acte n'est pas tempéré par l'exercice du jugement ou de la réflexion. De plus, comme l'intimidation débute dans certains cas dès l'école primaire, certains intimidateurs peuvent ne pas avoir intégré les règles informelles d'une conduite responsable en ligne (ou même dans le monde réel) à cet âge. Enfin, de l'avis de la CEST-Jeunesse, l'apprentissage des règles de comportement et de savoir-vivre se fait mieux lorsque l'autre est devant soi : « Si tu insultes quelqu'un en face, tu réalises l'effet que tu as sur l'autre et tu apprends. On saute cette phase d'apprentissage avec Internet. On pense que c'est un monde où il n'y a pas de conséquences. »

La CEST-Jeunesse est particulièrement préoccupée par les pressions de nature sociale qui conditionnent de façon négative l'usage fait des technologies numériques. La ligne de plus en plus floue entre ce qui relève du privé et ce qui est considéré comme public peut amener des jeunes à s'exposer plus qu'il n'est nécessaire et donc à prêter le flanc à la critique et à la cyberintimidation. Par exemple, des jeunes filles envoient à leur amoureux des photos d'elles-mêmes nues (communément appelées *sextos*) ; à la suite d'une rupture, ces images pourraient être dispersées sur Internet et faire du tort aux jeunes filles concernées. Encore une fois, il est très difficile d'évaluer *a priori* les conséquences possibles d'un acte comme celui-là.

En dernier lieu, les membres de la CEST-Jeunesse croient que le voyeurisme, le manque de pudeur et le manque de respect qui prévalent dans la société encouragent le mésusage des technologies de l'information. Sans banaliser la responsabilité des jeunes qui intimident leurs pairs ou leurs enseignants, force est de constater que « la culture populaire est imprégnée de conduite abusive, des émissions de télé aux films sur grand écran en passant par le sport professionnel[33] ». Les populaires phénomènes de la *radio poubelle* et de la télé-réalité sont particulièrement ciblés comme ayant des influences négatives sur le comportement.

LES CONSÉQUENCES D'UNE TELLE PRATIQUE

La CEST-Jeunesse désigne trois groupes d'acteurs qui subissent les conséquences de la cyberintimidation. Elle retient d'abord les jeunes en tant que victimes de cyberintimidation (l'intimidé) ; puis elle vise les jeunes en tant que cyberintimidateurs (l'agresseur) ; enfin, elle se tourne vers la société qui est également aux prises avec les conséquences de la cyberintimidation.

Les conséquences de la cyberintimidation pour l'intimidé peuvent être nombreuses :

- perte d'intimité, atteinte à la vie privée ;
- perte de sécurité, de confiance, d'estime de soi ;
- atteinte à la réputation, perte d'amis ;
- crainte et anxiété ;
- difficultés à l'école, difficultés sociales et relationnelles ;
- difficulté de se défendre ou même de connaître son agresseur ;
- vulnérabilité, sentiment de culpabilité ;
- isolement, comportement de fermeture, fugue, dépression, suicide.

29 Nicole BAER, « La lutte contre l'intimidation », dans GOUVERNEMENT DU CANADA (2003), *Bâtir des communautés plus sûres*, Stratégie nationale de prévention du crime, hiver 2002-2003, vol. 7, Centre national de prévention du crime, p. 4.

30 Elizabeth LINES, *La cyberintimidation : une nouvelle réalité pour les jeunes*, Étude de Jeunesse, J'écoute sur les comportements des jeunes dans l'univers virtuel, avril 2007, p. 14.

31 *Ibid.*, p. 15.

32 RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS, *La cyberintimidation : une introduction destinée aux enseignants*, [2008].

33 Beatrice SCHRIEVER, 2007, p. 11.

En ce qui concerne l'agresseur, une des conséquences possibles est qu'il pourrait se repentir par la suite et éprouver du remords face à ses actes. De plus, s'il est reconnu comme l'auteur du méfait, des sanctions légales pourraient lui être imposées. Enfin, l'intimidateur pourrait également devenir la cible d'autres intimidateurs s'il était reconnu et vivre lui aussi les conséquences mentionnées plus haut pour les victimes.

La cyberintimidation touche également la société. Les membres de la CEST-Jeunesse voient plusieurs conséquences découlant de la cyberintimidation qui déchirent à leur avis le tissu social :

- une culpabilité, beaucoup de questionnements, et même un sentiment d'impuissance lorsque la cyberintimidation frappe un enfant, un membre de la famille, un ami proche ou encore un inconnu auquel il est possible de s'identifier ;
- une perte de solidarité et de confiance, car l'intimidation virtuelle ostracise souvent les victimes ;
- une crainte éventuelle des technologies, qui sont parfois mal connues ou utilisées à mauvais escient et qui donnent donc l'impression qu'il faut les redouter au lieu de les intégrer à notre mode de vie ;
- un encouragement à la banalisation de la violence, déjà omniprésente, particulièrement dans les médias qui projettent beaucoup d'images et de comportements violents, comme le fait la radio poubelle ;
- une baisse de la qualité du rapport à l'autre, justement parce qu'il est facile de critiquer de façon non constructive.

LES VALEURS EN CAUSE

Les valeurs fondent nos actions, c'est-à-dire que nos actions font sens parce qu'elles sont motivées par des valeurs qui nous sont chères. Si la cyberintimidation se produit pour toutes sortes de raisons, que la CEST-Jeunesse a explicitées précédemment, trois valeurs sont au cœur de la problématique : **la liberté d'expression**, qui se trouve en opposition avec **le respect d'autrui** et qui doit être tempérée par la valeur de **la responsabilité**.

La liberté d'expression est une des libertés fondamentales enchâssées dans la Charte canadienne des droits et libertés. Cette valeur est cruciale au sein de toute société démocratique. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il soit acceptable de s'exprimer sans contraintes, peu importe le sujet et les circonstances : par exemple, le droit à la libre opinion et à son expression ne peut s'exercer au mépris de l'autre. En effet, la liberté d'expression devrait être tempérée ou devrait tenir compte d'autres valeurs reconnues et promues par la société québécoise, comme le respect d'autrui et la responsabilité de chacun par rapport à ses actes.

Tout acte de cyberintimidation transgresse une valeur primordiale aux yeux des membres de la CEST-Jeunesse : le respect de la personne, qui englobe l'intégrité et l'identité de la personne. La diffamation, la mise en ligne d'images ou de propos dégradants sont autant de façons de manquer de respect envers une autre personne. Le manque de respect dégrade les relations entre les individus et instaure un climat malsain, caractérisé par une perte de contrôle de la situation de part et d'autre; en effet, une fois sur Internet, l'information calomnieuse ou blessante se diffuse rapidement et son retrait du cyberespace devient pratiquement impossible.

Afin de sortir de cette impasse, la CEST-Jeunesse souligne l'importance de la valeur de la responsabilité dans la discussion autour de la pratique de la cyberintimidation. En effet, chaque personne en tant qu'être moral demeure l'ultime responsable de ses actions. Se reconnaître en tant qu'auteur de ses actions et réfléchir sur la portée de celles-ci font également partie de la responsabilité telle que l'entend la CEST-Jeunesse.

3

POUR UN MIEUX-VIVRE ENSEMBLE

Les constats que tire la CEST-Jeunesse de ses délibérations et ses réflexions autour de la cyberintimidation l'amènent à formuler cinq recommandations. Les deux premières concernent la nécessité de bien définir la cyberintimidation afin de pouvoir par la suite informer et sensibiliser la population sur cette pratique néfaste. Les deux recommandations suivantes insistent sur le besoin de s'outiller afin de contrer la cyberintimidation. La dernière recommandation se situe en aval de la problématique et porte sur l'approche à privilégier devant des cas de cyberintimidation.

POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE EN MATIÈRE DE CYBERINTIMIDATION

La cyberintimidation est un acte grave qui peut porter à conséquence. Chez des jeunes qui sont encore impressionnables et qui sont loin d'avoir intégré toutes les compétences pour un vivre ensemble harmonieux, la cyberintimidation est un moyen facile de « faire passer son message », souvent de façon anonyme, sans se préoccuper des conséquences de ses actes. C'est également une action qui isole, puisque le jeune qui est victime de cyberintimidation se retrouve rapidement seul devant ce problème. Se sentant piégé par une personne qui entre dans sa vie privée pour lui faire du tort, le jeune connaît souvent mal les recours qui s'offrent à lui pour régler la situation. Il hésitera à en discuter avec ses parents de peur de perdre l'usage de l'ordinateur à la maison – ce qui aurait comme ultime conséquence de le priver de son réseau social virtuel.

Les membres de la CEST-Jeunesse désirent attirer l'attention sur le fossé générationnel qui les sépare de leurs parents. Ces derniers connaissent en effet très mal l'utilisation que font leurs enfants des technologies numériques. Paradoxalement, les enfants sont souvent plus habiles qu'eux lorsque vient le temps d'installer un logiciel de contrôle parental sur un ordinateur. Ce décalage profite au phénomène de la cyberintimidation car, la plupart du temps, le jeune est laissé à lui-même quand il utilise l'informatique, sans aucune supervision parentale. Lorsque survient le problème de la cyberintimidation, l'absence de dialogue entre le jeune et ses parents en ce qui concerne ses pratiques en ligne augmente le sentiment de solitude, d'incompréhension et de victimisation du jeune.

Avant de parler de gestes ou d'actions qui permettent d'enrayer la cyberintimidation ou encore de la prévenir, la CEST-Jeunesse estime qu'il faut commencer par mieux comprendre le phénomène, bien le cerner et définir en quoi, par exemple, la cyberintimidation diffère de l'intimidation traditionnelle. Elle souhaite donc que plus de recherches soient menées afin de déterminer les causes et les effets de la cyberintimidation pour que la société soit mieux outillée pour faire face à la situation.

Outre la nécessité d'en connaître plus sur le phénomène, la CEST-Jeunesse croit fermement que la cyberintimidation ne doit pas être analysée en vase clos, sans rendre l'information accessible à toute la société. En effet, le jeune est partie prenante de la société; il y est notamment ancré par l'entremise de sa famille et de son école, deux lieux de socialisation importants pour lui. Il apparaît donc essentiel que les connaissances acquises en vue de mieux comprendre le phénomène de la cyberintimidation soient transmises à l'ensemble des personnes concernées. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui a élaboré un plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école[34], privilégie la recherche et la documentation sur la violence à l'école; cette information pourrait être diffusée non seulement dans le milieu scolaire, mais également dans la société dans son ensemble.

Considérant que la cyberintimidation est mal définie et peu reconnue, la CEST-Jeunesse recommande :

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de concert avec les fonds subventionnaires québécois, encourage la recherche sur les causes et les effets de la cyberintimidation afin de mieux comprendre le phénomène.

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans la mise en œuvre de son plan d'action pour contrer la violence à l'école, mette sur pied des campagnes d'information et de sensibilisation afin de faire connaître la problématique de la cyberintimidation dans la société.

34 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble !*, Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011, version abrégée, [sans date], ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

S'OUTILLER POUR FAIRE FACE À LA SITUATION, ENSEMBLE

La cyberintimidation, plus sournoise que l'intimidation traditionnelle, présente des caractéristiques particulières qui doivent être prises en compte afin de prévenir et d'enrayer la situation. Encore aujourd'hui, et bien que de multiples trousses d'information ou sites de sensibilisation à la sécurité en ligne existent, les parents, les enseignants, les acteurs sociocommunautaires et les corps policiers demeurent mal outillés pour faire face au phénomène de la cyberintimidation. C'est pourquoi la CEST-Jeunesse désire que les acteurs se concertent afin de produire une documentation adaptée au contexte particulier de la cyberintimidation et qu'ils y présentent un éventail d'actions concrètes.

De plus, la CEST-Jeunesse estime important de promouvoir une liberté d'expression qui soit responsable et respectueuse des différences. Elle s'interroge sur la façon d'incorporer et de promouvoir ces valeurs dans l'utilisation des technologies de l'information. En ce sens, elle saisit l'opportunité de la création du nouveau programme Éthique et culture religieuse au primaire et au secondaire pour recommander que la cyberintimidation soit intégrée dans les thèmes à aborder avec les jeunes. Un suivi pourrait également être fait au collégial, grâce au cours Éthique et politique.

La compétence du dialogue, inhérente à la pratique de l'éthique, revêt un intérêt particulier car son absence est, selon les membres de la CEST-Jeunesse, la source du problème de la cyberintimidation. En effet, si la cyberintimidation est un fléau, c'est parce que les gens ne prennent plus le temps de communiquer de façon respectueuse. Une sensibilisation au phénomène par l'intermédiaire du programme Éthique et culture religieuse, obligatoire à toutes les années du primaire et du secondaire, ferait en sorte de conscientiser tous les jeunes.

Considérant que les parents, les enseignants, les acteurs sociaux communautaires et les corps policiers sont mal outillés pour faire face à la réalité de la cyberintimidation, la CEST-Jeunesse recommande :

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Sécurité publique, produise un document qui outille les acteurs scolaires, ceux des services sociaux et des milieux communautaires ainsi que les corps policiers afin qu'ils soient en mesure d'agir dans les cas de cyberintimidation.

Que les conseillers pédagogiques et les enseignants soient encouragés à saisir l'opportunité de l'existence du programme Éthique et culture religieuse, au primaire et au secondaire, et du cours Éthique et politique, au collégial, afin de discuter avec les jeunes de la problématique de la cyberintimidation.

NE PAS TOLÉRER L'INACCEPTABLE

Enfin, la CEST-Jeunesse reconnaît à quel point il est facile de laisser une situation se dégrader au lieu de régler rapidement le problème. Les jeunes, encore en processus de développement, doivent prendre conscience que certains actes sont condamnables car ils vont à l'encontre du bien commun. Entretenir une culture de responsabilité devient urgent dans un tel contexte. Comme les meilleures campagnes de prévention n'empêcheront pas certaines personnes de faire de la cyberintimidation, la CEST-Jeunesse croit nécessaire qu'une politique de tolérance zéro face à la cyberintimidation soit appliquée. Par tolérance zéro, elle entend que, lorsqu'un jeune est trouvé coupable d'avoir cyberintimidé un camarade, il devrait être rapidement rencontré par les autorités policières en vue d'une discussion sur les conséquences de son geste. La présence des forces de l'ordre lance le signal que la cyberintimidation n'est pas acceptable et que l'école prend toutes les mesures nécessaires pour enrayer le phénomène ou l'empêcher de s'installer.

Considérant que la cyberintimidation est un acte grave qui peut avoir des conséquences néfastes et qu'une politique de tolérance zéro devrait s'appliquer, la CEST-Jeunesse recommande :

Que le ministère de la Sécurité publique encourage l'intervention policière auprès des jeunes dans des cas de cyberintimidation.

CONCLUSION

L'utilisation des technologies de l'information et l'émergence de phénomènes comme la cyberintimidation forment une problématique qui s'inscrit dans les préoccupations plus larges de la société. Les jeunes, en tant que natifs numériques, se posent à la fois comme des acteurs et des partenaires incontournables face à ce phénomène. L'intérêt médiatique pour certains cas de cyberintimidation, l'inquiétude des parents et des enseignants à l'égard de la sécurité en ligne des jeunes et les questionnements mêmes des jeunes quant à l'utilisation responsable des technologies de l'information ont incité la CEST-Jeunesse à se pencher sur la situation.

Les technologies de l'information sont des outils puissants qui, lorsqu'on les utilise de façon responsable, procurent des bénéfices et facilitent la vie des gens. Cependant, dans les mains d'utilisateurs moins consciencieux (ou tout simplement inconscients), voire mal intentionnés, des pratiques inacceptables peuvent se produire et entraîner des conséquences graves. La société dans son ensemble gagnerait à mieux comprendre le phénomène de la cyberintimidation. La CEST-Jeunesse formule deux recommandations en ce sens.

Considérant que la cyberintimidation est mal définie et peu reconnue, la CEST-Jeunesse recommande :

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de concert avec les fonds subventionnaires québécois, encourage la recherche sur les causes et les effets de la cyberintimidation afin de mieux comprendre le phénomène.

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans la mise en œuvre de son plan d'action pour contrer la violence à l'école, mette sur pied des campagnes d'information et de sensibilisation afin de faire connaître la problématique de la cyberintimidation dans la société.

Au-delà de la compréhension de l'acte, des outils sont également nécessaires afin de faire face à la situation. En effet, bon nombre de parents sont tout simplement dépassés par les compétences technologiques de leurs jeunes; les enseignants, les acteurs sociocommunautaires et les corps policiers ont pour leur part l'habitude de faire face à l'intimidation traditionnelle, mais la cyberintimidation commande de nouvelles approches ou à tout le moins du nouveau matériel didactique.

Considérant que les parents, les enseignants, les acteurs sociaux communautaires et les corps policiers sont mal outillés pour faire face à la réalité de la cyberintimidation, la CEST-Jeunesse recommande :

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Sécurité publique, produise un document qui outille les acteurs scolaires, ceux des services sociaux et des milieux communautaires ainsi que les corps policiers afin qu'ils soient en mesure d'agir dans les cas de cyberintimidation.

Également, parce que la situation ne peut s'améliorer qu'en apprenant à mieux vivre ensemble et que le programme Éthique et culture religieuse du primaire et secondaire ainsi que le cours Éthique et politique au collégial permettent l'inclusion de telles préoccupations,

La CEST-Jeunesse recommande :

Que les conseillers pédagogiques et les enseignants soient encouragés à saisir l'opportunité de l'existence du programme Éthique et culture religieuse, au primaire et au secondaire, et du cours Éthique et politique, au collégial, afin de discuter avec les jeunes de la problématique de la cyberintimidation.

Enfin, dans certains cas extrêmes, la cyberintimidation peut conduire des jeunes à la dépression et même les pousser à vouloir s'enlever la vie. Les problèmes d'insécurité, de perte de confiance, combinés avec le nécessaire passage de l'adolescence, peuvent également marquer des personnes de manière significative. La cyberintimidation chez les jeunes ne devrait donc pas être prise à la légère.

Considérant que la cyberintimidation est un acte grave qui peut avoir des conséquences néfastes et qu'une politique de tolérance zéro devrait s'appliquer, la CEST-Jeunesse recommande :

Que le ministère de la Sécurité publique encourage l'intervention policière auprès des jeunes dans des cas de cyberintimidation.

La CEST-Jeunesse espère avec cet avis nourrir la discussion qui a cours dans notre société sur la place des technologies de l'information et l'usage responsable qui devrait en être fait. La cyberintimidation est un problème qui doit préoccuper la société au complet et non seulement les jeunes ou le milieu scolaire. En effet, puisque les jeunes d'aujourd'hui seront les leaders de demain, il importe qu'ils soient bien outillés pour faire face et participer à la vie en société. La CEST-Jeunesse est persuadée que la conscientisation et la prévention sont deux remèdes puissants pour contrer la pratique de la cyberintimidation. Cependant, lorsque la cyberintimidation a lieu, elle ne devrait pas être tolérée.

MÉDIAGRAPHIE

Monographies et articles[35]

AGENCE FRANCE PRESSE (2007). « La technologie au service de la persécution », *Technaute.ca*, 30 mars, http ://technaute.cyberpresse.ca/nouvelles/internet/200703/3 0/01-11606-la-technologie-au-service-de-la-persecution.php

BIELSKI, Zosia (2009). « Check out my hot bod : Wait, I can get that back, right », *The Globe and Mail*, 28 mai, http ://www.theglobeandmail.com/life/check-out-my-hot-bod-wait-i-can-get-that-back-right/article10083/.

BREGUET, Teri (2007). *Frequently Asked Questions about Cyberbullying*, New York : Rosen Publ.

BRUNET, Patrick J. (dir.) (2002). *Éthique et Internet*, Les Presses de l'Université Laval, collection Éthique et philosophie de la communication.

C.B.C. (2006). « Quebec school bans cellphones after YouTube video. Teacher on stress leave, two students suspended », *CBC News*, 24 novembre, http ://www.cbc.ca/canada/ottawa/story/ 2006/11/24/you-tube.html.

CEFRIO (2008). *NetQuébec 2008. Portrait de l'utilisation des TI et d'Internet au Québec*, https ://www.cefrio.qc.ca/upload/1347_DEPnetquebecwebSECUR.pdf.

CÔTÉ, Émilie (2008). « Cyberintimidation : des exemples par centaines », *Technaute.ca*, 12 janvier, http ://technaute.cyberpresse.ca/nouvelles/internet/200801/12/01-8726-cyberintimidation-des-exemples-par-centaines.php.

CÔTÉ, Émilie (2008). « Cyberintimidation : des sanctions judiciaires », *Technaute.ca*, 13 janvier, http ://technaute.cyberpresse.ca/nouvelles/internet/200801/13/01-8722-cyberintimidation-des-sanctions-judiciaires.php.

CÔTÉ, Émilie (2008). « Cyberintimidation : il faut en parler », T*echnaute.ca*, 14 janvier, http ://technaute.cyberpresse.ca/nouvelles/internet/200801/14/01-8720-cyberintimidation-il-faut-en-parler.php.

CÔTÉ, Émilie (2008). « Cyberintimidation : les écoles réagissent enfin », *Cyberpresse.c*a, 14 janvier

CÔTÉ, Émilie (2008). « Cyberintimidation : les profs aussi y goûtent », *Technaute.ca*, 14 janvier, http ://technaute.cyberpresse.ca/nouvelles/internet/200801/14/01-8721-cyberintimidation-les-profs-aussi-y-goutent.php.

CÔTÉ, Émilie (2008). « Des clics dévastateurs », *Technaute.ca*, 14 janvier, http ://technaute.cyberpresse.ca/nouvelles/internet/200801/14/01-8719-des-clics-devastateurs.php.

CÔTÉ, Émilie (2008). « La cyberintimidation qui mène au suicide », *Technaute.ca*, 13 janvier, http ://technaute.cyberpresse.ca/nouvelles/internet/200801/13/01-8724-la-cyberintimidation-qui-mene-au-suicide.php.

CÔTÉ, Émilie (2008). « Quand c'est le parent qui cyberintimide », *Technaute.ca*, 13 janvier, http ://technaute.cyberpresse.ca/nouvelles internet/200801/13/01-8723-quand-cest-le-parent-qui-cyberintimide.php.

CUSTEAU, Jonathan (2009). « Il faut intervenir dans toutes les situations d'intimidation », *La Tribune*, 2 mars, http ://www.cyberpresse.ca/la-tribune/sherbrooke/200903/02/01-832354-il-faut-intervenir-dans-toutes-les-situations-dintimidation.php.

DE SEPAUSY, Victor (2009). « Former les professeurs contre le harcèlement des élèves sur le net », *ActuaLitté.com*, 1er février, http ://www.actualitte.com/actualite/7728-former-australie-professeurs-harcelement-internet.htm#.

DION-VIENS, Daphnée (2009). « Radiographie de la violence à l'école », *Le Soleil*, 4 avril, http ://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/education/200904/03/01-843439-radiographie-de-la-violence-a-lecole.php.

FAYON, David (2008). *Web 2.0 et au-delà. Nouveaux internautes : du surfeur à l'acteur*, Paris : Economica.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS (2008). *Aborder la cyberconduite*, Mémoire présenté au ministère de la Justice du Canada, juin, http ://www.ctf-fce.ca/f/publications/Brief/Canadian%20Teachers%20Brief%20to%20Justice%20fre%20w%20cover.pdf.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS (2008). *La cyberintimidation dans les écoles : un sondage national révèle la prise de conscience grandissante des Canadiennes et des Canadiens*, Communiqué, 11 juillet, http ://www.ctf-fce.ca/f/news/news.asp?id=-873341035.

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO (2008). Branché et averti !, brochure du ministère de l'Éducation, http ://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/pdfs/OnLineRespectBWf.pdf.

GOUVERNEMENT DU CANADA (2003). *Bâtir des communautés plus sûres*, Stratégie nationale de prévention du crime, hiver 2002-2003, vol. 7, Centre national de prévention du crime, http ://www.securitepublique.gc.ca/res/cp/nwslet/_fl/issue_7-fr.pdf.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC [s. d.]. *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble !*, Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011, version abrégée, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, http ://www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole/pdf/ViolenceEcole_f.pdf.

GROSMANN, Lev (2006). « Time's Person of the Year : You », *Times*, 13 décembre, http ://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,1569514,00.html.

GROUPE DE TRAVAIL DE L'ACSAQ (2008). *Épanouissement, respect, responsabilité. Rapport et recommandations sur l'impact d'Internet et des autres technologies de l'information sur les écoles publiques anglophones du Québec*, présentés à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, juin, http ://www.qesba.qc.ca/fr/documents/INTERNETTASKFORCE-FINAL-FRENCH.pdf.

GUITÉ, François (2007). *Les blogues scolaires pour combattre l'intimidation*, 22 novembre, http ://www.opossum.ca/guitef/archives/003871.html.

GUITÉ, François (2008). *La gestion scolaire de la cyberintimidation*, 24 juillet, http ://www.opossum.ca/guitef/archives/004106.html

HA, Tu Thanh (2006). « 'Star Wars Kid' cuts a deal with his tormentors », *GlobeandMail.com*, 7 avril, http ://www.theglobeandmail.com/news/technology/article819319.ece.

HAMILTON, Jill (dir.) (2008). *Bullying and Hazing*, Détroit : Greenhaven Press.

HINDUJA, Sameer et Justin W. PATCHIN (2009). *Bullying beyond the Schoolyard : Preventing and Responding to Cyberbullying*, Thousand Oaks : Corwin Press.

ITO, Mizuko *et al.* (2008). *Living and Learning with New Media : Summary of Findings from the Digital Youth Project*, The John D. and Catherine T. MacArthur Foundation Reports on Digital Media and Learning, novembre, http ://www.macfound.org/atf/cf/%7BB0386CE3-8B29-4162-8098-E466FB856794%7D/DML_ETHNOG_WHITEPAPER.PDF.

JACOB, Bernard [2008]. *L'utilisation d'Internet dans les commissions scolaires : enjeux juridiques*, présentation devant l'Association des cadres scolaires du Québec, http ://www.acsq.qc.ca/down/48775.ppt.

JAMES, Carrie *et al.* (2008). *Young People, Ethics, and the New Digital Media : A Synthesis from the Good Play Project*, Harvard Graduate School of Education, 22 février, http ://www.pz.harvard.edu/eBookstore/PDFs/GoodWork54.pdf.

35 Toutes les adresses Web étaient valides en date du 15 juin 2009, sauf lorsque indiqué autrement.

KOWALSKI, Robin, Susan P. LIMBER et Patricia W. AGATSON (2008). *Cyber Bullying. Bullying in the Digital Age*, Malden : Blackwell Publishing.

LAROUCHE, Marc (2009). « Un tribunal à l'école », *Le Soleil*, 2 avril, http ://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/les-regions/200904/01/01-842581-un-tribunal-a-lecole.php.

LA TRIBUNE (2009). « La Commission européenne veut protéger les jeunes sur la Toile », *La Tribune.fr*, 10 février, http ://www.latribune.fr/entreprises/communication/telecom-internet/20090210trib000342162/la-commission-europeenne-veut-proteger-les-jeunes-sur-la-toile.html.

LEDUC, Christian (2008). « Cyberintimidation : début d'un procès attendu aux États-Unis », *Branchez-vous.com*, 19 novembre, http ://techno.branchez-vous.com/actualite/2008/11/cyberintimidation_debut_dun_pr.html.

LÉGARÉ, Isabelle (2009). « Deux élèves brisent le silence », *Le Nouvelliste*, 27 février, http ://www.cyberpresse.ca/le-nouvelliste/actualites/200902/27/01-831677-deux-eleves-brisent-le-silence.php.

LÉGER MARKETING (2007). *Faits saillants du sondage Léger Marketing – avril 2007,* Fiche de renseignements, avril, http ://www.vigilancesurlenet.com/fr/pdf/sondage.pdf?radialpoint=13ebdf9428b6555316a53792dd84efa7.

LINES, Elizabeth (2007). *La cyberintimidation : une nouvelle réalité pour les jeunes*, Étude de Jeunesse, J'écoute sur les comportements des jeunes dans l'univers virtuel, avril, http ://org.jeunessejecoute.ca/media/21707/2007_cyber_bullying_report_full_fr.pdf.

PALFREY, John et Urs GASSER (2008). *Born Digital. Understanding the First Generation of Digital Natives*, New York : Basic Books.

PARKER-POPE, Tara (2008). « Parents Often Unaware of Cyber-Bullying », *The New York Times*, 3 octobre, http ://well.blogs.nytimes.com/2008/10/03/parents-often-unaware-of-cyber-bullying/.

PLANTE, Claude (2009). « Menaces de mort par Internet : un élève de 12 ans arrêté », *La Tribune*, 26 mars, http ://www.cyberpresse.ca/la-tribune/faits-divers/200903/25/01-840060-menaces-de-mort-par-internet-un-eleve-de-12-ans-arrete.php.

PRENSKY, Marc (2001). « Digital Natives, Digital Immigrants », *On the Horizon*, MCB University Press, 9(5), octobre, http ://www.marcprensky.com/writing/Prensky%20-%20Digital%20Natives,%20Digital%20Immigrants%20-%20Part1.pdf.

RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS (2005). *Jeunes Canadiens dans un monde branché. Phase II, Tendances et recommandations*, novembre, rapport rédigé par Valerie Steeves, http ://www.media-awareness.ca/francais/recherche/JCMB/phaseII/upload/JCMBII_tendances_rec.pdf.

RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS [2008]. *La cyberintimidation : une introduction destinée aux enseignants*, http ://www.media-awareness.ca/francais/ressources/educatif/activities/primaire_ general/cyberintimidation/cyberintim_avatar_h1.cfm.

RIOUX, Martine (2009). « Les ados internautes sous observation », Infobourg, Agence de presse pédagogique, 18 février, http ://www.infobourg.com/sections/editorial/editorial.php?id=14064.

RIOUX, Martine (2009). « Campagne publicitaire de Tel-Jeunes : sexualité et cyberintimidation », Infobourg, Agence de presse pédagogique, 26 janvier, http ://www.infobourg.com/sections/editorial/editorial.php?id=14064.

RUNDLE, Mary et Chris CONLEY (2007). *Étude sur les implications éthiques des nouvelles technologies*, pour le compte de l'UNESCO, Paris, http ://unesdoc.unesco.org/images/0014/001499/149992f.pdf.

SCHRIEVER, Beatrice (2007). « Cyberintimidation : perspective de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario », *Notes des Services économiques et Services aux membres de la FCE*, septembre, http ://www.ctf-fce.ca/f/resources/cyberbullying/CyberOCTperspective %20fre.pdf.

SHARIFF, Shaheen (2008). *Confront Cyber-bullying : What Schools Need to Know to Control Misconduct and Avoid Legal Consequences*, Cambridge : Cambridge University Press.

SHARIFF, Shaheen (2008). *Cyber-bullying : Issues and Solutions for the School, the Classroom and the Home*, Londres et New York : Routledge.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (2006). « Entente à l'amiable dans la curieuse affaire du « "Star Wars Kid" », *Radio-Canada.ca*, 7 avril, http ://www.radio-canada.ca/arts-spectacles/cinema/2006/04/07/001-starwars-insolite.asp.

STEINHAUER, Jennifer (2008). « Verdict in MySpace Suicide Case », *The New York Times*, 27 novembre, http ://www.nytimes.com/2008/11/27/us/27myspace.html?ref=todayspaper.

TIANO, Danielle (2008). *Don't Hit Send Just To Fit In*, collection Beyond Your Words.

TIBBETTS, Janice (2009). « Make Cyberbullying a Crime : MP », *National Post*, 1er avril, http ://www.nationalpost.com/news/story.html?id=1453068.

WILLARD, Nancy E. (2007). Cyberbullying and Cyberthreats : Responding to t*he Challenge of Online Social Agression, Threats, and Distress*, Champaign : Research Press.

Sites Internet suggérés

Baladoémissions

24 HEURES EN 60 MINUTES, Société Radio-Canada, *L'intimidation à l'école*, en onde le 31 mars 2009, http ://www.radio-canada.ca/emissions/24_heures_en_60_minutes/2008-2009/Entrevue.asp?idDoc=77720.

24 HEURES EN 60 MINUTES, Société Radio-Canada, *L'intimidation à l'école – suite*, en onde le 31 mars 2009, http ://www.radio-canada.ca/emissions/24_heures_en_60_minutes/2008-2009/Entrevue.asp?idDoc=77846.

Blogues et sites Web

Action Innocence, pour préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur Internet, http ://www.actioninnocence.org/suisse/index.aspx.

A Look at Bullying, http ://sandeelee.blogs.com/bullying/.

Bienvenue à Internet 101, http ://www.internet101.ca/fr/index.php.

Bullying UK, http ://www.bullying.co.uk/schools/National_

Bullying_Survey_2006/index.aspx.

Centre canadien de protection de l'enfance, Cyberaide.ca, http ://www.cyberaide.ca/app/fr/home.

Choix.org, affilié à la Gendarmerie royale du Canada. Voir notamment la capsule de jeu « Cyberintimidation : les méfaits de la technologie », http ://www.deal.org/content/index.php.

Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, site « Ma vie privée. Mes choix. Ma vie », http ://youthprivacy.ca/fr/index.html.

Cyberbullying.ca, http ://www.cyberbullying.ca/.

Digital Media – the GoodPlay Project, http ://www.goodworkproject.org/research/digital.htm.

Digital Natives, http ://blogs.law.harvard.edu/digitalnatives/.

Focus Adolescent Services : *Bullying : What Parents and Teachers Must Know*, http ://www.focusas.com/Bullying.html.

Jeunesse, J'écoute, portail sur la cyberintimidation, http ://www.jeunessejecoute.ca/fr/informed/cyberintimidation/cyberintimidation_default.asp.

Observatoire canadien pour la prévention de la violence à l'école, http ://www.preventionviolence.ca/.

Pour la prévention de la cyberintimidation, http ://cybernaute001.blogspot.com/.

Réseau Éducation-Médias, http ://www.media-awareness.ca/francais/index.cfm.

Stop Cyberbullying, http ://www.stopcyberbullying.org/.

Sûreté du Québec. *Parents et enseignants, la Sûreté vous conseille*, section cyberintimidation, http ://www.sq.gouv.qc.ca/parent-et-enseignants/la-surete-vous-conseille/cyberintimidation-parents-enseignants.jsp.

Vidéotron – Vigilance sur le Net, http ://vigilancesurlenet.com/fr/accueil/index.php.

Annexe 1

DES EXEMPLES D'ACTIONS À ENTREPRENDRE

AVEC LES JEUNES

- Discuter de ce que signifient la liberté d'expression et la responsabilité qui accompagne cette liberté.
- Inclure une journée thématique sur la cyberintimidation dans le calendrier scolaire – monter une pièce de théâtre, inviter les jeunes à préparer ces activités et à y participer.
- Inciter les jeunes à défendre les victimes de cyberintimidation sur les sites de clavardage et autres lieux sociaux virtuels et à dénoncer les cas de cyberintimidation.
- Diffuser ou projeter des vidéos, montrer ce que la cyberintimidation peut faire, inviter d'anciennes victimes à s'exprimer : c'est une bonne manière de conscientiser.
- Considérant que la socialisation de l'enfant se fait beaucoup à l'école, améliorer la communication et le dialogue entre les élèves.
- Organiser des activités autour de la cyberintimidation (si l'organisation est confiée à des jeunes plutôt qu'à des adultes, cela pourrait paraître moins moralisateur).
- Utiliser le leadership des intimidateurs pour les orienter vers de bonnes actions – les transformer en leaders positifs afin de les valoriser.
- Organiser une activité réunissant la victime et l'agresseur pour discuter dans un milieu encadré.
- Faire la mise en scène d'un procès sur un cas de cyberintimidation. Cela touche les jeunes de se mettre dans la peau des intimidateurs et des intimidés.
- Que les enfants donnent des cours à leurs parents sur les possibilités des TI.

AVEC LES PARENTS

- Inviter les parents à discuter avec les jeunes de leurs activités sur Internet afin de comprendre leur réalité en évitant de se montrer moralisateurs.
- Installer l'ordinateur dans une pièce commune de la maison.

AVEC LE MILIEU SCOLAIRE

- Élaborer des cours pour expliquer l'usage d'Internet et des autres TI.
- Instaurer un système de parrainage dans les écoles entre jeunes et moins jeunes afin de créer une plus grande solidarité entre les élèves.
- Outiller les intervenants à l'école afin que le jeune puisse se sentir en confiance lorsqu'il lui faut demander de l'aide.
- Sensibiliser les parents au problème de la cyberintimidation.

- Qu'il y ait une intervention de la part des intervenants de l'école et qu'un suivi se fasse.
- Profiter des cours du programme Éthique et culture religieuse pour aborder le thème du dialogue dans une société pluraliste, afin d'identifier des façons de communiquer dans le respect.
- Intégrer des projets en classe sur le thème de la cyberintimidation.
- Proposer une démarche concrète et la publiciser ou en afficher le contenu à l'intention des victimes de cyberintimidation.
- Favoriser des initiatives visant à construire des ponts entre la maison et l'école, qui sont les deux milieux de vie des jeunes.

AVEC LES AUTORITÉS POLICIÈRES

- Assurer une plus grande présence policière là où sont les jeunes, notamment sur Internet.
- Ajouter un bouton Aide contre la cyberintimidation sur les sites Internet, afin que les forces de l'ordre puissent déceler le problème rapidement et mener une intervention.
- Instaurer des campagnes de sensibilisation comportant des actions concrètes.
- Faire valoir la nécessité d'une présence policière à l'école qui démontre le sérieux de la question.
- Assurer un suivi avec le cyberintimidateur et ses parents ainsi qu'avec la victime et ses parents.

EN GÉNÉRAL

- Faire de la publicité sur le sujet, mener des campagnes de sensibilisation dans les médias que les jeunes consultent.
- Utiliser les moyens utilisés dans la cyberintimidation pour la contrer.
- Financer publiquement des activités qui encouragent l'esprit d'équipe et le sport, des camps de jour où se fait de la sensibilisation.
- Instaurer un programme gouvernemental pour familiariser les parents avec les TI.
- Appuyer et promouvoir les services de téléphonie anonyme comme Tel-Jeunes ou Jeunesse, J'écoute.

Annexe 2

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ CEST-JEUNESSE 2009

Le projet de réunir une « Commission de l'éthique de la science et de la technologie – Jeunesse » (ou « CEST-Jeunesse ») s'inspire de la tenue du Parlement jeunesse, organisé depuis plusieurs années par la Direction des services pédagogiques de l'Assemblée nationale du Québec. La Commission de l'éthique de la science et de la technologie en a adopté le principe à sa réunion du 21 octobre 2004.

La « CEST-Jeunesse 2009 » s'est réunie dans la région de Québec du vendredi soir 17 avril au dimanche midi 19 avril 2009. Le travail préparatoire à cette rencontre a été réalisé en classe, de janvier à avril 2009, par les étudiants du cours Éthique et politique et sous la responsabilité de leurs enseignants participant au projet.

Objectifs

- Permettre à de jeunes cégépiens de s'intéresser concrètement aux enjeux éthiques des applications de la science et de la technologie dans le cadre de la préparation d'un avis au gouvernement du Québec et de la formulation de recommandations à son intention.
- Offrir à quinze d'entre eux – qui sont délégués par leurs pairs – la possibilité de vivre l'expérience du fonctionnement de la CEST en se réunissant pour discuter du contenu d'un éventuel projet d'avis accompagné de recommandations et pour le soumettre à la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. C'est à sa réunion de juin que la CEST étudie le projet soumis et décide des suites à donner : un rapport « CEST-Jeunesse » ou un avis « CEST-Jeunesse ». Dans les deux cas, le texte est déposé auprès du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation par l'entremise du Conseil de la science et de la technologie (CST).

Visées pédagogiques

- Au regard du développement de la science et de la technologie, s'approprier un thème donné sur le plan des contenus afin d'en déterminer les enjeux éthiques.
- Pratiquer l'éthique de la délibération ou de la discussion sur les différentes facettes de la problématique à l'étude, dans un contexte de détermination et de hiérarchisation (ou « priorisation ») des valeurs en jeu.
- En arriver à formuler des recommandations destinées aux décideurs politiques ou institutionnels (ou à d'autres interlocuteurs que le sujet peut concerner) en vue d'assurer une gestion éthique de la problématique soulevée et de ses répercussions sur la société ou sur certains segments de la population.

THÈME DE TRAVAIL PROPOSÉ

Pour cette troisième CEST-Jeunesse, la Commission a retenu comme thème de travail la cyberintimidation dans le milieu scolaire.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA CEST DANS LA RÉALISATION DU PROJET

1. Dans la première semaine de janvier, la Commission fournit aux enseignants ayant accepté de participer au projet :
   - un document synthèse qui fait le point sur le sujet de la cyberintimidation ;
   - une bibliographie sur le sujet ;
   - une liste de sites Internet qui peuvent être consultés pour enrichir la réflexion ou trouver davantage d'informations.
2. Tout au long de la réalisation du projet, le secrétariat de la Commission est disponible pour répondre aux questions des enseignants s'il y a lieu.
3. La CEST prend en charge l'organisation de la réunion d'avril à Québec et supporte les frais de déplacement et de séjour des étudiants qui composent la « CEST-Jeunesse 2009 » ainsi que des enseignants qui auront encadré ces jeunes durant le trimestre. Les résultats des travaux du trimestre (synthèse et recommandations) doivent être remis au secrétariat de la CEST au plus tard le 23 mars afin d'être distribués deux semaines à l'avance à tous les membres de la CEST et de la « CEST-Jeunesse 2009 » pour la rencontre d'avril.
4. Des membres de la CEST sont sur place au cours de la fin de semaine de la rencontre, en avril, pour encadrer et assister la « CEST-Jeunesse 2009 » dans ses travaux.
5. Si les résultats du travail de la « CEST-Jeunesse 2009 » sont conformes aux résultats espérés, la CEST publie et diffuse un avis qui s'appuie sur les travaux réalisés. Le texte issu des travaux de la « CEST-Jeunesse 2009 » est soumis à la réunion de juin de la CEST pour adoption. Le lancement de l'avis est prévu pour la rentrée.
6. La publication d'un document issu des travaux de la CEST-Jeunesse mentionne les noms des membres de la CEST-Jeunesse 2009 et de leurs enseignants.

COLLABORATIONS ET RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS

Pour réaliser ce projet, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie mise sur la collaboration d'enseignants du collégial qui sont responsables du cours Éthique et politique.

Les responsabilités des enseignants

1. Inscrire le thème proposé dans le contenu de leur cours Éthique et politique pour le trimestre d'hiver 2009.
2. Proposer des travaux sur le sujet et débattre du sujet avec leurs élèves.
3. Encadrer les étudiants comme ils le font habituellement.
4. Tenir le secrétariat informé (au moyen de courriels, par exemple) des difficultés ou des succès de l'expérience et, au besoin, proposer des ajustements ou demander de l'aide.
5. Fournir les meilleurs textes, synthèses et propositions de recommandations pour le 23 mars 2009.
6. Pour le 23 mars et en collaboration avec les étudiants du cours, déléguer les étudiants qui feront partie des membres de la CEST-Jeunesse 2009 ; viser une représentation des divers secteurs de formation : sciences, sciences humaines, formation professionnelle ;
7. Aider les étudiants choisis à préparer un court CV (une demi-page) qui sera remis à tous les membres de la CEST-Jeunesse 2009 et une brève allocution de présentation orale (une dizaine de minutes). Le CV et l'allocution devraient permettre aux étudiants de choisir qui sera le président ou la présidente de la CEST-Jeunesse 2009.
8. Accompagner leurs élèves et les encadrer au besoin.

RAPPEL DU CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

- Juin 2008 – Adoption du thème de travail par la CEST
- Été 2008 – Exploration du thème retenu
- Septembre 2008 – Appel de candidatures
- Octobre 2008 – Sélection des collèges et des enseignants participants
- Décembre 2008 – Remise du document synthèse aux enseignants
- 7 janvier 2009 – Réunion du comité de travail et des enseignants participant au projet (Québec)
- 19 janvier 2009 – Début du trimestre d'hiver et du cours Éthique et politique avec pour thème de travail « la cyberintimidation dans le milieu scolaire »
- 23 mars 2009 – Réception au secrétariat de la Commission des textes et propositions de recommandations ainsi que des noms des délégués étudiants avec leur CV
- 6 avril 2009 – Envoi à chacun des membres de la « CEST-Jeunesse 2009 » du dossier préparatoire à la réunion d'avril 2009
- 17 avril 2009 en soirée – Accueil des membres de la « CEST-Jeunesse 2009 » et des accompagnateurs
- 18 et 19 avril – Délibérations de la « CEST-Jeunesse 2009 » et adoption du projet d'avis et des recommandations
- 19 avril – Repas du midi pour clôturer l'événement

Annexe 3

PROGRAMME DE LA RENCONTRE CEST-JEUNESSE 2009

SESSION DE TRAVAIL DU 17 AU 19 AVRIL 2009

Station touristique Duchesnay

Soirée d'ouverture de la CEST-Jeunesse 2009

VENDREDI 17 AVRIL

Auberge de Duchesnay

17 h 30 Arrivée à Duchesnay (enregistrement à l'Auberge) et installation dans les pavillons

Salle Myosotis

18 h 30 Accueil : Me Nicole Beaudry, secrétaire générale de la CEST
Mot de bienvenue : Me Édith Deleury, présidente de la CEST

18 h 45 Présentation des participants et nomination à la présidence de la CEST-Jeunesse 2009

19 h 15 Cocktail et présentation, suivis d'une période de questions :

« Contrer la cyberintimidation : de victime à acteur »

Monsieur François Guité, coordonnateur du Réseau d'information pour la réussite éducative (Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec)

20 h Dîner

Journée de discussion sur la cyberintimidation

SAMEDI 18 AVRIL

Avant-midi de travail – Pavillon Forestier

8 h 30 Survol du sujet : préoccupations particulières des membres de la CEST-Jeunesse, en tant que jeunes, face à la cyberintimidation; définition et mise en contexte ; identification des acteurs concernés de façon directe ou indirecte

10 h Pause santé

10 h 15 Début des travaux et discussions sur les motivations des intimidateurs et les conditions facilitant l'intimidation

11 h 45 Synthèse des échanges et questions ou commentaires des observateurs

12 h Lunch à l'Auberge (*Bistro Quatre-temps*)

Après-midi de travail – Pavillon Forestier

13 h 30 Reprise des travaux et discussions sur les conséquences de la cyberintimidation pour les acteurs identifiés ; définition des valeurs en jeu

15 h Synthèse des échanges et questions ou commentaires des observateurs

15 h 15 Pause santé

15 h 30 Reprise des travaux et discussions sur les pistes de solution afin de contrer la cyberintimidation ; quel rôle pour chaque acteur/intervenant ?

17 h Synthèse des échanges et questions ou commentaires des observateurs

17 h 15 **Temps libre**

18 h 30 Dîner à l'Auberge (*Bistro Quatre-temps*)

20 h 30 Temps libre ou poursuite des travaux sans observateurs (au besoin seulement) – *Pavillon Élan* (*salle de séjour*)

Formulation des recommandations

DIMANCHE 19 AVRIL

Avant-midi de travail – Pavillon Forestier

9 h Mise au point des recommandations

10 h 15 Synthèse et questions ou commentaires des observateurs

10 h 30 Pause santé

10 h 45 Reprise des travaux

12 h Synthèse et questions ou commentaires des observateurs

12 h 30 Brunch à l'Auberge (*Bistro Quatre-temps*)

14 h **Mot de clôture et remerciements**

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

LA PRÉSIDENTE

Me Édith Deleury
Professeure émérite – Faculté de droit
Université Laval

LES MEMBRES

Patrick Beaudin
Directeur général
Société pour la promotion de la science
et de la technologie

Dr Pierre Deshaies
Médecin spécialiste en santé communautaire
Chef du Département clinique de santé publique
Hôtel-Dieu de Lévis

Hubert Doucet
Professeur invité
Faculté de médecine, Faculté de théologie
Programmes de bioéthique
Université de Montréal

Benoît Gagnon
Chercheur associé
Chaire de recherche du Canada en sécurité
identité et technologie
Université de Montréal

Mariette Gilbert
Présidente provinciale
Association féminine d'éducation
et d'action sociale (AFEAS)

Jacques T. Godbout
Sociologue
Institut national de la recherche scientifique –
Urbanisation, Culture et Société

Françoise Guénette
Journaliste indépendante

Patrice K. Lacasse
Coordonnateur
Bureau du développement social de la Commission
de la santé et des services sociaux des Premières
Nations du Québec et du Labrador

Dany Rondeau
Directrice
Programme d'études avancées en éthique
Université du Québec à Rimouski

Bernard Sinclair-Desgagné
Professeur titulaire
Chaire d'économie internationale
et de gouvernance
HEC Montréal

Eliana Sotomayor
Travailleuse sociale
Chargée de cours – École de service social
Université de Montréal

LA MEMBRE INVITÉE

Me Danielle Parent
Directrice
Transports et affaires notariales
Ministère des Transports

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Me Nicole Beaudry

Cyberintimidation: un regard éthique proposé par des jeunes est un avis qui résulte des travaux d'une Commission-Jeunesse mise sur pied par la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. En leur qualité d'étudiants au collégial, les membres de la CEST-Jeunesse bénéficient d'une connaissance des réalités étudiantes qui leur a permis, dans un délai très court, de développer une réflexion éthique sur un sujet qui touche particulièrement les jeunes d'aujourd'hui, soit la cyberintimidation.

Dans cet avis, la CEST-Jeunesse 2009 présente d'abord quelques statistiques concernant l'intégration des technologies de l'information dans la vie des jeunes; elle expose ensuite les avantages de l'utilisation de ces technologies, les caractéristiques et les conséquences de la cyberintimidation. Enfin, elle précise quelles sont les valeurs en cause et celles qui sont en conflit. L'avis propose cinq recommandations en vue de prévenir la cyberintimidation pour un mieux-vivre ensemble et pour soutenir les différents acteurs et une liste de suggestions d'actions à entreprendre afin de prévenir ou d'enrayer la cyberintimidation se trouve en annexe.

Cet avis de la CEST-Jeunesse 2009 et les publications de la CEST sont disponibles à l'adresse suivante: www.ethique.gouv.qc.ca

La mission de la CEST consiste, d'une part, à informer, sensibiliser, recevoir des opinions, susciter la réflexion et organiser des débats sur les enjeux éthiques du développement de la science et de la technologie et, d'autre part, à proposer des orientations susceptibles de guider les acteurs concernés dans leur prise de décision.

Commission
de l'éthique
de la science
et de la technologie
Québec